

SÉANCE DU 5 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le cinq mars, à dix huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Jean-Jacques MARTINEZ, Denis BOYER, Georges GATEIN, Serge DESCADÉILLAS, Michel LACAY, Jean-Loup BASTIEN, Nicolas CALMES, Colette SUZANNE, Eveline CARDONA, Pierre LOPEZ, Amédée LABORDE, Anne-Marie VIGNEAUX, Laurent PANIFOUS, Roger BUFFA, Philippe JALOUX, Véronique GRANDET, Francis BOY, Hervé FRANQUINE, Christian ROUZAUD.

Suppléants : Didier MEDA, André POSSETTO, Philippe LACAZE, Jean-Marc CAPELLE.

Excusés : Yves CADAS, Hervé BOUCTON, Sébastien MERIC, Hervé GILABERT, Jean-Louis GAY, Marie-Josée VARELA, Jean-Luc COURET, Jean-Claude COURNEIL, Paul FRANQUINE, François VANDERSTRAETEN, Francine PONT FASSEUR, Yvon LASSALLE, Jean-Louis CAUHAPE, Rosine MOREAUD, Olivier RUMEAU, Sébastien SOUBIES, Wilm WIJNEN.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel des délégués. Constatant que le quorum est atteint, il invite le Comité syndical à désigner le secrétaire de séance. Monsieur Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2014

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès verbal de la séance du 28 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 28 octobre 2014.

Règlement intérieur

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le règlement intérieur. Par rapport à celui de la mandature précédente, seul l'article 24 est modifié, qui prévoit que la Présidence des Commissions thématiques soit assurée de droit par le Président du SMIVAL.

Vu l'article L.2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le règlement intérieur.

Commissions thématiques

Afin de réduire le nombre de réunions, Monsieur le Président propose au Comité syndical de regrouper les Commissions thématiques Patrimoine naturel et Qualité de la Lèze, ainsi que les Commissions thématiques Haies et Chantier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fusionner les Commissions thématiques Patrimoine naturel et Qualité de la Lèze,

DÉCIDE de fusionner les Commissions thématiques Haies et Chantiers.

Présentation du rapport d'activité 2014

Monsieur le Président propose au Comité syndical de prendre connaissance des principales actions du SMIVAL au cours de l'année 2014. Il explique qu'à l'issue de son élection à la présidence du SMIVAL, il a rapidement rencontré les représentants des sinistrés, a entendu leur détresse et comprend leurs attentes d'une politique publique de prévention des inondations. Il a pris attache auprès des représentants de l'État afin de rechercher les termes d'un accord. Un compromis d'espoir a pu être dégagé, qui ne pourra se réaliser qu'avec la participation des co-financeurs. C'est pourquoi il a rencontré les grands élus de la vallée, Parlementaires, Conseillers généraux, Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomération, afin de les informer des projets du SMIVAL et de solliciter leur soutien. Le début d'année 2014 a été marqué par la crue débordante du 25 janvier qui rappelle l'intérêt de bien préparer la gestion de crise et qui a nécessité une tranche de travaux exceptionnels pour retirer les embâcles formés pendant la crue. Les travaux de construction de la digue de l'atelier relai Initial à Lézat sur Lèze se sont déroulés au premier semestre et l'ouvrage a été réceptionné en fin d'année. Les procédures administratives pour les travaux d'entretien régulier des cours d'eau et de plantation de haies se sont achevées en 2014 et permettent d'engager les travaux en ce début d'année 2015.

Monsieur le Président informe que le Comité de pilotage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lèze s'est réuni le 27 février sous la présidence de Madame le Préfet de l'Ariège et a approuvé la réorientation des actions. Il a en particulier insisté auprès des techniciens du Conseil général de Haute Garonne pour obtenir de meilleurs financements, conformément au vœu soutenu en Assemblée départementale par plusieurs des Conseillers généraux rencontrés. Il souligne que les travaux doivent être engagés avant le 31 décembre 2016 et qu'il souhaite, en accord avec Madame le Préfet, que les techniciens avancent rapidement dans la mise en œuvre de ces actions.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, présente les points marquants de l'année 2014, au premier rang desquels le renouvellement des délégués syndicaux suite au renouvellement général des Conseils municipaux. Des changements se sont également produits au sein de l'équipe technique avec le remplacement de Claire ALIDOR par Alexandra

NGUYEN au poste de technicien rivière. Les délais dans l'obtention de l'arrêté interpréfectoral de Déclaration d'intérêt général (DIG) ont reporté en 2015 la tranche de travaux d'entretien régulier des cours d'eau, initialement prévue en 2014. Par contre une tranche exceptionnelle de remise en état dans les traversées de bourgs a été engagée suite à la crue du 25 janvier 2014. Le SMIVAL a accompagné les riverains sur les questions d'érosion des berges en favorisant le recul d'enjeux, avec essentiellement une recherche de financements sur le projet d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars. En matière de prévention des inondations, l'essentiel de l'année a porté sur la réorientation de la programmation du PAPI Lèze, la recherche de sites de plantation pour intercepter les écoulements et l'animation sur les coulées de boue, en particulier à Beaumont sur Lèze. Le chantier de construction de la digue de l'atelier relai Initial à Lézat sur Lèze s'est déroulé de janvier à août 2014, avec une réunion de réception en décembre. L'année 2014 a également été marquée par l'adoption de la loi MAPTAM, Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, de janvier 2014 qui instaure la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Roger BUFFA sollicite de l'indulgence vis-à-vis des riverains quant au délai d'évacuation du bois sur les berges du Latou, en raison des conditions météorologiques qui ne permettent pas de sortir le bois sans abimer les bandes enherbées. Alexandra NGUYEN indique qu'elle temporisera avant d'adresser les courriers de mise en demeure aux riverains.

Approbation du compte administratif 2014

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du compte administratif.

Nicolas CALMES présente les principaux postes de dépenses et de recettes. En section de fonctionnement, les charges à caractère général (chapitre 011) ont été maîtrisées et baissent d'environ 2 000 € du fait de l'absence de stagiaire universitaire en 2014 (compte 6228). L'augmentation des charges de personnel de 108 336,64 € à 115 007,24 € est en grande partie liée au tuilage opéré lors du remplacement de la technicienne rivière, à l'évolution des cotisations sociales et aux évolutions de carrière. Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 146 526,27 €. Les charges financières ont augmenté du fait de la réalisation d'un emprunt moyen terme pour couvrir les avances de trésorerie sur l'opération de construction de la digue de l'atelier relai Initial. Des charges exceptionnelles de remboursement de cotisations au compte 67 sont compensées par des produits exceptionnels au compte 77. Les dotations aux amortissements transfèrent 14 672,09 € en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des contributions des collectivités à hauteur de 171 796,15 €, auxquelles s'ajoutent les subventions aux animations provenant de l'Agence de l'eau, de l'État et du Conseil régional, à hauteur de 74 868,00 €.

En section d'investissement, les dépenses sont notamment constituées des missions d'ingénierie sur les ouvrages pour 79 904,17 €, des frais d'annonces

légales (4 829,50 €), de l'acquisition foncière d'une partie des terrains du Mongéa (35 089,90 €) et des travaux exceptionnels de restauration des cours d'eau suite à la crue de janvier 2014. Les travaux de construction de la digue de l'atelier relai Initial et l'ingénierie sur la noue d'Artigat et le lac de Saint Ybars portent à 262 999,07 € le montant des dépenses sur les opérations pour compte de tiers.

Le compte administratif retrace aux comptes 16449 et 1641, en dépenses et en recettes, la consolidation de la ligne de trésorerie, qui avait été contractée pour assurer le préfinancement des travaux en attente des subventions, en emprunts moyen terme à hauteur de 265 000 € et long terme à hauteur de 86 000 €. Les remboursements d'emprunts sont passés de 10 490,39 € en 2013 à 146 018,16 € en 2014 du fait du remboursement anticipé de l'emprunt moyen terme dès que l'encaissement des subventions l'a permis.

En recettes d'investissement figurent les subventions de l'État, du Conseil régional, de l'Agence de l'eau et des fonds européens (FEDER), pour un montant de 255 000,00 €. Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et l'affectation du résultat de l'exercice précédent alimentent la section d'investissement à hauteur de 67 164,96 €. Sur les opérations pour compte de tiers, les recettes perçues s'élèvent à 116 818,95 €.

Monsieur le Président sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Colette SUZANNE, à 21 voix pour et 1 abstention (Nicolas CALMES),

APPROUVE le Compte Administratif 2014 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes	251 980,34
Dépenses	169 390,18
Résultat de l'exercice	82 590,16
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+ 178 276,70
Part affectée à l'investissement exercice 2014	- 54 575,57
Résultat de clôture de fonctionnement	+ 206 291,29

Section d'investissement

Recettes	810 593,31
Dépenses	695 647,34
Résultat de l'exercice	114 945,97
Report exercice antérieur	- 24 755,37
Résultat de clôture	90 190,60
Reste à réaliser	
Recettes	392 973,38
Dépenses	355 525,13
Total	37 448,25

Affectation du résultat

Besoin de financement	0,00
Report à nouveau en fonctionnement en 2015	+ 206 291,29

Affectation du résultat

Monsieur le Président entre dans la salle.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de procéder à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de reprendre 206 291,29 € au budget primitif 2015 en report au compte 002.

Approbation du Compte de gestion 2014

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du Compte de gestion 2014.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif. Il propose les termes de ce débat d'orientation budgétaire.

Contexte national et local

Après la crise de 2008-2009, l'économie mondiale a retrouvé dès 2010 un taux de croissance à plus de 4%, avant de revenir à 3,1% en 2014. Pour 2015, les prévisions du FMI ont été revues à la baisse, passant de 3,4% à 3,0%. En particulier, les pays anglo saxons, qui ont retrouvé des taux de chômage d'avant la crise, présentent des économies dynamiques. Dans la zone euro, les prévisions de croissance, revues à la baisse par le FMI, s'établissent à 1,4% pour 2014 et 1,5% pour 2015, avec un risque de déflation qui persiste depuis plusieurs trimestres, dans un contexte de chômage de masse (10,0%).

Après une chute à -3,1% en 2009, le taux de croissance en France a renoué avec des valeurs positives (1,7%) en 2010 et 2011, avant de revenir à des faibles valeurs entre 2012 et 2014 (+0,1% à +0,6%). Les prévisions pour 2015 sont relativement plus optimistes en ce début d'année : le gouvernement tablait sur une prévision de croissance de 1,0% ; la Banque centrale estime quant à elle une croissance de 0,4% du PIB français au premier trimestre 2015. Le contexte de cette légère reprise reste toutefois fragile, notamment en raison du taux de chômage en progression constante depuis 2008 et qui atteint 10,4% de la population au quatrième trimestre 2014.

En ce début d'année 2015, les taux d'intérêt restent très bas, avec un taux directeur de la BCE maintenu à 0,05%, quand, dans le même temps, la BCE annonce une politique de rachat massif de la dette (1 000 milliards d'euros sur dix-huit mois), dont l'objectif annoncé est de favoriser la croissance et éloigner la menace déflationniste pesant sur la zone euro.

La dette publique, qui a dépassé les 2 000 milliards d'euros au deuxième trimestre 2014, représente 95,3% du PIB et devrait poursuivre sa progression en 2015 pour atteindre 97,2% du PIB. En effet, bien que revu en baisse de 3,4 milliards d'euros en début d'année 2015, le déficit de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2014 s'élève tout de même à 85,6 milliards d'euros. Il représentait ainsi 4,4% du PIB. La loi de finances prévoit de ramener le déficit à 4,1% en fin d'année 2015. Mais en maintenant constant le niveau de prélèvements obligatoires, cotisations sociales et taxes, l'effort budgétaire reposera quasi-exclusivement sur des mesures d'économie demandées à l'ensemble des administrations publiques.

Après un gel depuis 2011, les dotations aux collectivités ont été ponctionnées de 1,5 milliards d'euros en 2014. En 2015, les concours financiers de l'État aux collectivités locales vont baisser de 6,0% pour atteindre 53,4 milliards d'euros. Sur la période 2013 – 2017, les dotations vont ainsi baisser de 12 milliards d'euros, ce qui représente un tiers de l'épargne brute des collectivités, c'est-à-dire un tiers de leur capacité à investir. Cet effort est réparti entre les catégories de collectivités territoriales au prorata des recettes totales et représente

2,1 milliards d'euros pour le bloc communal dont la majorité pèse sur les Communes (70%) et 30% sur les intercommunalités. En revanche le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) croît, mais seulement de 210 millions d'euros, pour passer à 780 millions d'euros. Le point d'indice, qui sert de base au traitement des fonctionnaires, gelé depuis 2010, le restera jusqu'en 2017.

Localement, ces orientations se traduisent par une baisse des dotations, principalement la DGF, qui réduit les recettes de fonctionnement des communes et vient s'ajouter aux difficultés à percevoir les produits de certains services communaux, liées notamment à la situation des ménages.

En outre la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 instaure un objectif de principe d'évolution de la dépense locale projetée à + 0,5 % en 2015, puis à + 2 % par an environ, la dépense de fonctionnement suivant, elle, une pente de l'ordre de 2 % par an.

La population de la vallée a continué de croître au rythme annuel de 1,8%, atteignant 21 909 habitants (INSEE populations légales) ce qui traduit un dynamisme du territoire et constitue un des seuls éléments de croissance des ressources locales.

Prévisions budgétaires 2015

Pour l'année 2015, il convient de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation des actions suivantes :

- Le fonctionnement général du syndicat et la poursuite des animations sur la gestion des rivières et la prévention des inondations,
- Les remboursements des emprunts antérieurs,
- Des équipements informatiques et mobiliers,
- La poursuite des opérations engagées en investissement, en particulier les acquisitions foncières, la maîtrise d'œuvre et les travaux permettant de finaliser l'opération de construction de la digue de l'atelier relai Initial, et d'avancer sur la réalisation de la noue du Jacquart, le bassin du Mongéa, la digue de Lèze morte,
- Une nouvelle tranche de travaux d'entretien régulier des cours d'eau (tranche 3 du programme pluriannuel de gestion du bassin de la Lèze),
- Une nouvelle tranche de plantation de haies,
- Les nouvelles opérations qui pourront être engagées en 2015, en particulier l'étude hydraulique du secteur aval et la cartographie des zones submergées, la restauration du Pradallot, l'aménagement du bassin du Saint Jean, l'étude d'évaluation du PAPI Lèze, les diagnostics de réduction de vulnérabilité, l'étude sur la qualité de l'eau, ainsi que des opérations et des outils de sensibilisation.

Interrogé par Eveline CARDONA sur l'achoppement avec l'État concernant les mesures individuelles, Monsieur le Président explique que les problèmes financiers ne sont pas levés et que Madame le Préfet s'est engagée à rechercher d'autres possibilités de financement, en ayant conscience de l'effort demandé aux sinistrés. Il a rappelé sa volonté que ces mesures individuelles fassent l'objet d'une expérimentation préalable en conditions réelles de crue sur un site pilote.

Laurent PANIFOUS ne comprend pas la logique de l'État qui consisterait à rendre obligatoires les mesures individuelles dans le PPRI, même pour les secteurs bénéficiant de mesures collectives.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015.

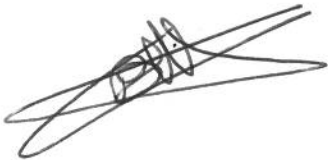
Monsieur le Président informe des prochaines dates de Bureau, le 24 mars et de Comité syndical le 2 avril.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à dix neuf heures trente.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Francis BOY



Jean-Jacques MARTINEZ

